



PROCÈS VERBAL DU 4^E Congrès d'ATTAC-Québec

15 octobre 2005

tenu au 7400, boul. Saint-Laurent, Montréal.

1. Ouverture de l'assemblée par le Président d'Attac-Québec

Robert Jasmin rappelle qu'en avril 2000, 75 personnes ont fondé ATTAC-Québec. Quels en sont les résultats? Imaginons le portrait politique sans ATTAC. La vulgarisation et l'intervention sur la place publique ne seraient pas les mêmes. La connaissance est une arme. Il faut occuper ce terrain. ATTAC-Québec y contribue avec d'autres groupes militants. L'entraide est essentielle entre militants. Il faut garder contact avec les autres batailles. Il faut éviter de se cloisonner et éviter de devenir un Think Tank de gauche. ATTAC s'est donc élargi au contact de ces mouvements, syndicats et groupes communautaire.

ATTAC-Québec est présent dans les Amériques et en Europe. Nous avons une voix. Nous sommes de toutes les grandes rencontres: FSM et des forums régionaux en l'Amérique Latine. Si nous voulons lutter solidairement avec les autres peuples, il faut y travailler et être présent. Des experts nous prédisent une crise multidimensionnelle. Le système économique dérive vers la corruption, l'abus et le vol du bien public. Tous les pays ont leur Norbourg, leur Enron.

Un autre monde est nécessaire, souhaitons que cette journée nous donne l'énergie de continuer. Nous avons réalisé beaucoup de choses en deux ans. Nous allons voir le bilan et pourrons constater que le travail abattu est surprenant.

2. Présidence d'assemblée et procédures

Ronald Cameron fait le résumé de la procédure d'assemblée. Tous les points à l'ordre du jour seront suivis d'une proposition ou de recommandations et la discussion se conclura par un vote de l'assemblée.

3. Présentation et adoption de l'ordre du jour

Proposition 1

Michel Morisset, appuyé par Ghislaine Raymond propose l'adoption de l'ordre du jour.

Proposition adoptée

4. Présentation bilan des activités 2003-2005

Robert Jasmin, Pierre Avignon, Karine Peschard, François Gosselin, Raymond Favreau, Jackie Navarro et Luce Prévost, membres sortant du conseil d'administration, présentent le rapport déposé et le bilan financier.

Proposition 2.

Il est proposé par Nadia Alexandre, appuyé de Roger Lanoue que l'Assemblée reçoive le bilan des activités 2003-2005 et le bilan financier.

Proposition adoptée

Proposition 3

Il est proposé par Danielle Pinsonneault, appuyée de Ghislaine Raymond, qu'un rapport des groupes locaux soit intégré au rapport du prochain congrès.

Proposition adoptée

Proposition 4

Une proposition de félicitations aux militantes et aux militants d'ATTAC-Québec pour l'excellent travail depuis 2 ans est faite par Pierre Henrichon

Appuyé à l'unanimité

Applaudissements !!!

5. État des lieux et réaffirmation du projet citoyen d'Attac-Québec

Projet citoyen d'ATTAC-Québec : Constats

Proposition 5 présentée par Raymond Favreau

Les membres d'ATTAC-Québec, réunieEs en Assemblée générale, à MONTRÉAL, le 15 octobre 2005, constatant la dérive affairiste et néolibérale, portée par la globalisation, et qui depuis une vingtaine d'années engendre:

- i) **Des inégalités.** L'écart grandissant entre les pays riches et les pays pauvres, ainsi qu'entre les individus à l'intérieur des pays, du Sud et du Nord;

- ii) **Des politiques injustes conduites par les organisations internationales.** Les programmes d'ajustement structurel imposés par les institutions financières (Banque mondiale, FMI,) aux pays du Sud, éliminant le bien commun et les biens publics dans ces pays (accès aux soins de la santé, à l'éducation, à l'eau...), ajustements que les dirigeants des pays du Nord imposent aussi à leurs propres pays, au nom de la compétitivité, de la rentabilité, et de la prétendue création d'emplois;
- iii) **Le manque d'aide financière internationale.** L'absence de solidarité, qui fait que les pays du G7 ne consacrent que 0,25% de leur revenu national à l'aide au développement des pays du Sud, alors que plus de 200 milliards de dollars US transitent de ces pays vers ceux du Nord, et que, contrairement à leurs engagements souvent réitérés, les pays du Nord n'ont à peu près pas annulé la dette des pays du Sud ni augmenté le montant de l'aide au développement;
- iv) **La sur-exploitation des salariéEs** (baisse effective des revenus et dégradation des conditions de travail), la création d'une «armée de réserve» de chômeurs, le chômage de masse, la précarité, l'insécurité, et la suppression par les employeurs des fonds de retraite;
- v) **La marchandisation des services publics et culturels,** ceux-ci étant ouverts à la concurrence internationale par les négociations sous la houlette de l'OMC, sans tenir compte des particularités nationales ou de la souveraineté nationale;
- vi) **La sur-exploitation des ressources naturelles.** L'autre sur-exploitation, celle des ressources naturelles, sans égard pour l'écosystème planétaire, les coûts écologiques étant reportés sur la collectivité et les générations futures;
- vii) **La montée du crime économique,** l'appropriation du flux monétaire de corporations par des cadres supérieurs (détournements carrément illégaux, stock-options, rémunération outrancière...), la fraude comptable, l'évasion fiscale et l'évitement abusif, la complaisance des gouvernements à l'égard des paradis fiscaux, le tout relié à la dérégulation de la Bourse, l'absence de contrôle des fonds spéculatifs et des produits dérivés, la financiarisation de l'économie, et la spéculation sur les taux de change et les taux d'intérêts; et
- viii) **L'«intégration continentale»,** c'est-à-dire, l'acceptation par le gouvernement fédéral canadien et la plupart des membres des partis d'opposition, ainsi que par le gouvernement mexicain, de la domination économique, militaire et socio-politique par les États-Unis. Ce processus a été enclenché par la signature le 3 juin 2005 de l'accord de principe USA/Canada de modification de la convention fiscale réduisant le pouvoir de chaque gouvernement de remettre en question les montages financiers des entreprises, et de l'accord Canada/Mexique/USA annoncé le 27 juin 2005 portant sur la sécurité frontalière et le commerce de l'acier et de l'automobile.
- ix) **La détérioration de la politique étrangère canadienne.** Elle met les droits de la personne entre parenthèses afin de ne pas nuire au commerce, le tout assorti de la collaboration avec des régimes tortionnaires (Syrie, Égypte...).
- x) Le retour à une politique étrangère indépendante des États-Unis et plus respectueuse des droits de la personne et le rétablissement des droits et libertés d'avant le 11 septembre 2001.

ATTAC-Québec incite les autorités publiques et les formations politiques à mettre en chantier immédiatement un ensemble de mesures et de programmes en vue de remédier aux débordements ultra-libéraux notés ci-dessus, notamment:

1. **Le rétablissement à l'échelle nationale de budgets axés sur la redistribution équitable de la richesse**, par la perception des revenus à cette fin, au moyen d'un régime d'impôts sur le revenu qui soit véritablement progressif et qui remet les entreprises à contribution, l'élimination des échappatoires (les reports de paiements d'impôts corporatifs, les fiducies financières, etc.), et l'abolition des taxes régressives et des frais aux usagers;
2. **La mise sous tutelle par l'ONU des institutions financières et économiques supranationales** (Banque mondiale, FMI, OMC et OCDE) et l'abolition des programmes d'ajustement structurel comme condition à l'aide au développement;
3. **La mise en application par le gouvernement canadien de ses engagements de contribuer un minimum de 0,7% de son revenu national à l'aide au développement**, revu et refondu en fonction des besoins de la population des pays pauvres, et non plus dans l'intérêt des exportateurs canadiens, et l'abolition inconditionnelle des dettes des pays pauvres envers le Canada et les banques canadiennes;
4. **L'adoption dans les meilleurs délais par le Parlement canadien des taxes globales (taxe Tobin)**, suivie de la proposition du gouvernement fédéral à ses homologues du G7 d'adopter un régime fiscal transnational de taxes globales en vue du financement de l'aide aux pays du Sud et aux couches sociales les plus défavorisées des pays du Nord;
5. **La réforme du régime canadien d'assurance-emploi en sorte que celles et ceux qui ont payé des primes soient adéquatement indemnisés**, et le lancement de projets publics (sans participation du secteur privé) de réparations des infrastructures, afin de réduire le chômage, accompagnée de la refonte des codes du travail fédéral et provinciaux en vue de rétablir la protection des employés et de leur droit de se syndiquer;
6. **L'arrêt immédiat de toute négociation de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS)**, et le maintien des services publics comme l'éducation, la santé, la culture, l'eau, l'électricité, le transport, les espaces publics, etc. - sans apports PPP;
7. **La suspension immédiate de l'ALÉNA**, des actuels accords bilatéraux de protection de l'investissement, et des accords USA-Canada menant à l'intégration continentale;
8. **L'affectation immédiate à même les surplus énormes engrangés par Ottawa de sommes nécessaires à l'application intégrale du traité de Kyoto**, les transferts aux Provinces des montants requis pour leur permettre d'en faire autant; et
9. **Le renforcement de nos alliances**. Et enfin, qu'ATTAC-Québec collabore avec les autres groupes altermondialistes québécois, canadiens et étrangers, en vue de faire pression sur les gouvernements locaux et nationaux - et sur les instances internationales - en vue de l'application des recommandations adoptées ci-dessus.

est proposée par Michel Morisset et appuyée par Pierre Séguin.
Le vote sur cette proposition sera pris après celui sur la proposition 21.

Proposition 6

Il est proposé par Pierre Henrichon, appuyé de Pierre Avignon de diviser en deux la discussion sur la recommandation no. 1 soit les constats puis les 9 axes de revendications qui suivent.

Proposition adoptée

Proposition 7

Marie-Sophie Villeneuve appuyée de Luc Fournier propose d'ajouter aux « constats » le point suivant :

xi. **Les violations multiples et variées des droits de la personne**, dont les droits économiques, sociaux et culturels, de nombreux groupes sociaux au Nord comme au Sud; et la déresponsabilisation des États en regard de leurs obligations en matière de droits de la personne contractées dans le cadre des instruments internationaux et régionaux de protection des droits de la personne.

Proposition adoptée.

Proposition 8

Pierre Henrichon appuyé de Michel Brodeur propose l'ajout d'un nouveau point sur l'intégration continentale des Amériques :

xii) **L'intégration continentale des Amériques** menée par les ÉU, fondée sur la libre circulation des marchandises et des capitaux, vise un projet d'assujettissement des économies nationales des trois Amériques aux intérêts des entreprises transnationales. Ce projet a eu pour résultat jusqu'à maintenant l'appauvrissement des populations, la régression des droits sociaux, le recul des services publics, la négation des droits du travail, et la concurrence fiscale entre les États ayant pour conséquence la diminution de l'assiette fiscale des États.

Proposition adoptée

Proposition 9

Il est proposé par Pierre Avignon, appuyé de Suzanne Richard d'ajouter à la fin du point i) « les femmes étant souvent touchées par ces inégalités. »

Proposition adoptée

Proposition 10

Luc Fournier, appuyé d'André Thibault propose d'ajouter au constat xi sur droits de la personne : « et le non-respect des droit de la personne par les entreprises transnationales ».

Proposition adoptée.

Proposition 11

Il est proposé par Pierre Henrichon, appuyé de Monique Jeanmart d'enlever les pays nommés entre parenthèses après « régimes tortionnaires » à l'alinéa ix.

Proposition adoptée.

Proposition 12

Il est proposé par Pierre Séguin, appuyé de Michel Brodeur de modifier, à la page 5, le titre du point iii) en remplaçant « Le manque » par « La diminution de l'aide financière internationale.

Proposition adoptée

Le débat sur les constats étant terminé celui sur les « Revendications » s'amorce.

Proposition 13

Il est proposé par Gabriel Gagnon, appuyé de Martin Rodrigue d'ajouter à la revendication 3, après les pays pauvres, le mot «démocratiques».

Proposition rejetée.

Proposition 14

Il est proposé par Jacques Gélinas, appuyé de Nadia Alexandre de remplacer à la revendication 3 « L'Abolition inconditionnelle de la dette des pays pauvres » par « L'abolition de la dette des pays pauvres au profit de la société civile de ces pays ».

Proposition adoptée

Proposition 15

Il est proposé par Monique Jeanmart, appuyée de Ghislaine Raymond de faire un comité plénier de 30 minutes.

Proposition adoptée

Les interventions suivent avec l'annonce successive d'amendements.

Proposition 16

Il est proposé par Pierre Henrichon, appuyé de Monique Jeanmart, de biffer la revendication 5.

Proposition adoptée

Proposition 17

Il est proposé par Pierre Henrichon, appuyé de Monique Jeanmart, de biffer la revendication 8.

Proposition adoptée

Proposition 18

Il est recommandé par Pierre Henrichon, appuyé Stéphane Carré de remplacer la revendication 2 par: «La réforme radicale des institutions financières internationales (FMI, BM, et autres) de manière qu'elles favorisent un développement réel dans l'intérêt général des populations. Et l'assurance de leur fonctionnement démocratique de même que l'assujettissement de tout accord commercial aux contraintes des instruments juridiques des traités de l'ONU (Droits de l'homme, droits des enfants, droits de l'environnement, liberté d'expression etc).»

Sous-amendement

Il est proposé par Daniel Hébert, appuyé de François Gosselin d'ajouter OMC et OCDE dans la parenthèse après FMI, BM. La parenthèse doit se lire (FMI, BM, OMC, OCDE et autres).

Sous-amendement adopté.

Proposition adoptée

Proposition 19

Il est proposé par Jean-Philippe Baillargeon, appuyé de Ghislaine Raymond d'ajouter après les mots «aide au développement» les mots «assurant une mise en valeur des ressources humaines locales.»

Proposition adoptée

Proposition 20

Il est proposé par Luc Fournier appuyé de Marie-Sophie Thibault d'ajouter une nouvelle revendication à la fin sur les droits de la personne : Au plan des droits de la personne, de revendiquer, en accord avec les ententes sur les droits de la personnes signées par le gouvernement du Canada au niveau national et international, que les entreprises canadiennes nationales et multinationales, en tant que citoyens corporatifs soient assujetties à ces ententes et soient sanctionnées par le gouvernement canadien et les provinces respectives, lorsqu'il est prouvé qu'elles sont impliquées dans des actions allant dans le sens du non-respect des droits de la personne au Canada ou ailleurs dans le monde.

Proposition adoptée

Proposition 21

Il est recommandé par Samuel Montigné d'ajouter à la fin une nouvelle revendication : Que les gouvernements et/ou les organismes internationaux redéfinissent clairement la notion de richesse d'un peuple ou d'un individu, où la richesse n'est pas simplement mesurée par une quantité d'argent perçu, mais plutôt constituée par des conditions de vie décentes (logement santé éducation et alimentation) et qu'ils s'engagent à garantir ces conditions minimales aux citoyens.

La proposition n'est pas débattue faute d'appuyeur.

Le président constate qu'il n'y a plus d'intervention et aucun autre amendement n'est soulevé. Il appelle le vote sur la **proposition 5**, telle qu'amendée dans sa première partie sur les attendus-constats, et dans sa deuxième partie sur les revendications.

Proposition adoptée

Applaudissements

6. Organisation interne, activités d'éducation populaire et campagnes

Proposition 22

Il est proposé par Danielle Pinsonneault, appuyée par Valérie Emme d'adopter les recommandations 2,3,4,5 et 6 dans le bloc sur les perspectives .

Recommandation 2 : Le renforcement de notre organisation

Le Conseil d'administration propose de travailler au renforcement de la structure organisationnelle d'ATTAC-Québec en travaillant sur les éléments suivants :

La recherche de financement

Le développement des groupes locaux partout au Québec

Le rayonnement du Conseil scientifique

Le maintien de nos alliances et la recherche de nouvelles collaborations

Recommandation 3 : La signification de notre acronyme

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale que l'acronyme ATTAC signifie désormais : Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne.

Recommandation 4 : La poursuite de notre travail d'éducation populaire

Le Conseil d'administration propose qu'au cours des deux prochaines années ATTAC-Québec poursuive ses activités de formation et d'éducation populaire (Journées d'étude, conférences, formations et kiosques). Le Comité de formation cherchera à multiplier ses rencontres avec les groupes ou les citoyennes et citoyens intéressés. La publication et la diffusion d'un ouvrage sur les finances publiques et la fiscalité devront faire l'objet d'une attention particulière dans la poursuite de notre travail d'éducation populaire.

Recommandation 5 : Multiplier nos actions

Le Conseil d'administration propose qu'au cours des deux prochaines années, ATTAC-Québec multiplie ses actions citoyennes autour de deux campagnes, l'une contre l'AGCS et la commercialisation des services publics et l'autre sur les finances publiques et la fiscalité.

Recommandation 6 : Forum social québécois

Le Conseil d'administration propose qu'ATTAC-Québec participe activement à l'organisation, à la promotion et à la réalisation d'un Forum social québécois organisé à l'initiative de groupes de la société civile québécoise.

Proposition 23

Il est proposé par Robert Jasmin, appuyé de Pierre Avignon de faire un comité plénier de 30 minutes pour débattre de l'ensemble des recommandations, en invitant à formuler les amendements au début de la période du comité plénier.

Proposition adoptée

Proposition 24

Il est recommandé par Pierre Henrichon, appuyé de Michel Brodeur d'ajouter aux recommandations :

A. ATTAC-Québec et les Amériques

1. Que ATTAC-Québec, consciente de l'importance des luttes menées par les peuples des Amériques pour se libérer de la pauvreté, de l'injustice, de l'absence de démocratie politique réelle et des visées de l'impérialisme, consacre de ses ressources pour être attentive aux luttes menées par les peuples des Amériques, tout particulièrement sur celles ayant trait aux marchés financiers et leurs effets sur les conditions de vie des populations partout dans les Amériques.
2. Que ATTAC-Québec, afin d'assurer la continuité de ce travail de sensibilisation et de solidarité, prenne les moyens organisationnels nécessaires aux tâches décrites précédemment. Parmi ces moyens, ATTAC assurera une présence au sein de coalitions, telles le RQIC, pour permettre le développement de liens de solidarité ainsi que la diffusion des points de vue de ATTAC sur ces luttes et l'orientation à l'appui que nous devons leur manifester.
3. Considérant que le développement de ce travail représente une nouvelle orientation du travail de ATTAC-Québec, il conviendrait, afin de bien encadrer son travail que, pas plus tard que le 31 mai 2006, le Conseil d'administration de ATTAC-Québec soumette aux membres de l'organisation un projet d'orientation générale de son travail en direction des Amériques. Ce plan de travail doit comporter :
 - a. une analyse sommaire de la conjoncture géopolitique dans les Amériques ;
 - b. une analyse des positions défendues par l'État canadien et les enjeux soulevés par ces positions ;
 - c. une analyse du rapport de force entre les forces populaires et progressistes, d'une part, et les forces de la réaction et de l'exploitation, d'autre part ;
 - d. une analyse de la portée et de la pertinence pour les Amériques des revendications traditionnelles de ATTAC concernant les paradis fiscaux, la régulation des marchés financiers, l'annulation de la dette des pays en voie de développement et le financement du développement ;
 - e. la définition d'un plan de travail concret de ATTAC-Québec en ce qui a trait aux Amériques (ce plan de travail devra discuter des liens avec ATTAC des Amériques).
4. Qu'au prochain Congrès de ATTAC, le CA fasse rapport sur la mise en œuvre de ce plan de travail.

Proposition adoptée

Proposition 25

Il est proposé par Pierre Henrichon, appuyé de Raymond Favreau, d'ajouter aux recommandations :

B. ATTAC-Québec, le IIIe Sommet des Peuples et le 6^e Forum Social Mondial

Considérant que ATTAC-Québec sera présent au III^e Sommet des Peuples des Amériques et au Forum social continental ;

considérant que plusieurs analystes affirment que le projet de mondialisation néolibérale est à l'agonie ;

considérant que le mouvement anti-néolibéralisme se trouve à un tournant tactique et stratégique ;

considérant l'importance historique d'assurer le resserrement continu des solidarités sur l'ensemble de la planète ;

il est résolu que :

1. Les représentants de ATTAC-Québec à ces événements aient pour mandat de recueillir des informations sur l'état du rapport des forces entre les intérêts et les luttes des peuples et le projet néolibéral. Les représentants de ATTAC-Québec devront également accorder une attention spéciale à l'état du mouvement ATTAC international, de ses contradictions, de ses promesses et de ses tâches.
2. Les représentants de ATTAC-Québec à ces événements devraient aussi profiter de leur présence pour mettre de l'avant l'importance de la poursuite de la lutte pour la mise en place de moyens de financement alternatifs du développement, de l'élimination des paradis fiscaux et de la réglementation des marchés financiers.
3. Les représentants de ATTAC-Québec à ces événements devraient profiter de leur présence pour prendre connaissance des perceptions qu'ont les organisations des Amériques sur le rôle des organisations progressistes du Nord et de ATTAC en particulier. Les représentants de ATTAC-Québec devraient également se renseigner sur les luttes que mènent les populations des Amériques pouvant être liées à la dérégulation des marchés financiers, à la spéculation, l'endettement et la présence de paradis fiscaux et zones franches.
4. Que le CA nomme, parmi les membres de ATTAC-Québec qui seront présents à ces événements, un ou des responsables de la délégation. Ce ou ces responsables auront pour mandat de :
 - a. voir à ce que le mandat des représentants soit bien compris par tous ;
 - b. veiller à ce que la division du travail établie au sein de la délégation de ATTAC-Québec favorise la réalisation des objectifs décrits plus haut ;
 - c. sensibiliser tous les membres de ATTAC aux enjeux de ces événements et aux enseignements que la délégation en a tirés ;
 - d. encadrer la préparation du rapport que la délégation présentera au CA pas plus tard que 6 semaines après le retour des délégués.

Proposition adoptée

Proposition 26

Il est proposé par Françoise Breault, appuyée de Ghislaine Raymond, de tenir un vote scindé sur l'acronyme à la recommandation 3 ci-haut mentionné.

Proposition adoptée

Vote scindé sur :

Recommandation 3 : La signification de notre acronyme

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale que l'acronyme ATTAC signifie désormais : Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne.

Proposition adoptée

Le président procède en bloc au vote sur les autres recommandations no 2, 4, 5, 6 telles qu'amendées. Les recommandations no 2, 4, 5, 6 telles qu'amendées par les amendements A et B sont adoptées.

7. Élections du conseil d'administration

Le président indique la procédure concernant les mises en candidature. Une personne peut se présenter et alors elle doit être appuyée. Une personne peut proposer quelqu'un.

Le président ouvre la période des mises en candidatures en demandant d'abord les candidatures transmises par procuration.

Proposition 27

Robert Jasmin propose trois personnes qui sont absentes : Catherine Caron, Claude Vaillancourt et Alain Deneault.

Ronald Cameron ouvre la période de mises en candidatures.

Michel Morissette accepte

Valérie Migneault accepte

Robert Jasmin accepte

Julie Sirois accepte

François Gosselin accepte

Raymond Favreau accepte

Éric Bouchard Bouliane accepte

Karine Peschard accepte

Pierre Avignon refuse

Ghislaine Raymond refuse

Pierre Henrichon refuse

Luce Prévost refuse

Danielle Pinsonneault refuse

Le président constate qu'onze candidatures ont été acceptées et déclare ces personnes élues par acclamation.

Applaudissements...

Le mot de la fin est laissé à un militant d'ATTAC France de passage à Montréal sur les luttes contre l'AGCS et sur la lutte contre le projet de Constitution européenne en France.

Robert Jasmin remercie également les membres sortant du conseil d'administration.

Remerciement tout spécial à Luce Prévost pour le travail inestimable à la trésorerie et gestion des adhésions, à Jackie Navarro pour son travail régulier de documentation, à Pierre Avignon pour avoir assuré le secrétariat et la mise en forme des documents du Congrès en collaboration avec le secrétaire absent, Claude Vaillancourt.

Le président constate l'épuisement de l'ordre du jour du 4^e congrès d'ATTAC et déclare la levée de l'assemblée à 17h10.

À la soupe...